Affiché le : 28/02/2019

VILLE DE MUNSTER (ALSACE)



COMPTE-RENDU N° 1 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FÉVRIER 2019

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 20 février 2019.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction: 27

Présents: 20

Absents représentés : 2

Absents excusés: 7

Présents: Pierre DISCHINGER, Maire, Monique MARTIN, Jean-François WOLLBRETT, Edith HUSSER, Albert ARLEN, Marc WIOLAND, Roland GIANTI, adjoints. Romy LOCHERT, Denise SENGELE, Carla BRUNETTI, Jean-Mathieu DISCHINGER, Serge JAEGGY, Gilles DIRNINGER, Julien HUNZINGER, Isabelle JENNY, Pascal LAEMMEL, Sandrine SCHMITT et Michel HUTT conseillers municipaux.

Absents représentés: Antoinette STRAUMANN, adjointe, donne procuration à Monique MARTIN, adjointe, Laurence SCHNEIDER, conseillère, donne procuration à Michel HUTT, conseiller.

Absents excusés: Colm GARVEY, Liliane LAVILLE, Samuel MONOD, Blaise CARPENTER, Hubert ZEYSSOLFF, Nathalie MEÏER et David-Mathieu MAURER, conseillers municipaux.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 <u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

2 Informations brèves du Maire

2.1 <u>Point 6.6 - Délibération complémentaire : Vente de la parcelle rue Kern reporté à l'ordre du jour du 12 mars 2019</u>

2.2 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

Madame MARTIN, Vice-présidente à la CCVM, annonce le démarrage des travaux d'agrandissement du centre nautique en septembre 2019, et la date de la prochaine commission finances du conseil communautaire : le 27 février 2019.

2.3 <u>Interventions - Services civiques « Éducation aux médias et à l'information »</u>

2.4 Cahier de doléance - Grand débat national

À la demande de la Préfecture du Haut-Rhin qui souhaite préparer la synthèse nationale des contributions écrites des différents territoires, Monsieur le Maire informe que le cahier de doléances de la commune est clos et a été transmis avant le mercredi 20 février 2019 - 16h, date butoir donnée par la Préfecture. Madame Emmanuelle GUENOT, Sous-préfète d'Altkirch, est la référente du Grand débat national pour le département du Haut-Rhin.

- 2.5 Grand débat national Samedi 9 mars à 14 h à MUNSTER
- 2.6 <u>Information : Adhésion à l'association « Rassemblement d'élus pour les libertés citoyennes alternatives au Linky »</u>
- 2.7 <u>Information : Sirène d'alerte « test » du premier mercredi du mois</u>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la sirène procèdera à une alerte « test » tous les 1^{ers} mercredis du mois à 12h, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

3 <u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,



DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

4 Administration générale

4.1 <u>Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal</u>

4.1.1 Information : marchés à procédure adaptée

Numéro	Objet	Titulaire	Montant € HT	Date de signature du marché
18.016	Aménagement d'un carrefour à feux et liaison douce (RD10 & RD417) Mission C.SPS	APAVE	1 200,00 €	27.11.2018
18.017	Etablissement d'un levé topographique pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble du ban communal de Munster	Cabinet SCHALLER-ROTH- SIMLER	28 640,00 €	21.12.2018

4.1.2 Information : frais de géomètre

Débiteur	Objet Objet	Montant TTC	Observations
Cabinet P. BERNAY	Vieille rue – rue Mathias Doll Section n°5 Parcelle n°66 – Etablissement PV d'arpentage.	1 200.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Rue Alfred Kern – Section 2 Parcelles n°487/124 et 591/82 - Etablissement PV d'arpentage « création d'un terrain à bâtir ».	2 928.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Régularisation d'emprises, échange – Section 7 Parcelles n°89, 100 et 240/90 – Etablissement PV d'arpentage.	2 028.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Rue Cité Petite Vallée – Section 5 et 19 – Etat des lieux de la situation financière.	1 656.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Ancien Match – rue de Lattre – Section 15 – Parcelles n°55 + 59 – Etablissement plan Topo.	1 356.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Entrée de Ville – rond-point Est – Levés topographique complémentaires.	1 536.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Berge (droite) de la Fecht – Foyer du Parc – Section 15 Parcelle 376/36 – Etablissement projet PV d'arpentage.	540.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Berge (droite) de la Fecht – rue du Hammer – Section 14 Parcelles n°372, 359, 275 etc (définition, piquetage et relevé des limites, recherche & contrôle bornes, élaboration documents arpentage).	3 852.00 €	
Cabinet P. BERNAY	Place du 11 Novembre – Section 2 Parcelles n°78, 79 et D.P. – Levé Topo complémentaire + Implantation en cours de chantier.	624.00 €	

4.2 Information : Statistiques 2018 État-civil

	Naissances	Nbre Total décès (survenus à Munster et décès de munstériens survenus dans d'autres communes)	Décès Munstériens (domicile indiqué Munster - Ext. placés en Maison de retraite = décès uniquement Munstériens)	Mariages
2010	44	86	72-18=54	26
2011	44	94	88-35=53	14
2012	39	92	76-21=55	7
2013	45	83	68-21=47	12
2014	32	88	70–29=41	17
2015	40	115	94–53=41	16
2016	50	105	82-44=38	16
2017	44	123	102-38=64	11
2018	44	109	85-50=35	23

4.3 <u>Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2018 (source Pôle Emploi)</u>

ANNÉE 2018						
MOIS	TOTAL	HOMMES	FEMMES	INDEMNISES	NON INDEMNISES	
15/01/2018	286	154	132	201	85	
15/02/2018	284	147	137	205	79	
15/03/2018	282	150	132	211	71	
15/04/2018	254	139	115	175	79	
15/05/2018	246	136	110	175	71	
15/06/2018	231	127	104	171	60	
15/07/2018	235	128	107	166	69	
15/08/2018	237	125	112	169	68	
15/09/2018	244	127	117	178	66	
15/10/2018	252	140	112	183	69	
15/11/2018	255	142	113	193	62	
15/12/2018	246	136	110	188	58	

4.4 <u>Délibération : Contrat d'assurance groupe – Risques statutaires</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

 DE CHARGER le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

 Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.: décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité.

• Agent non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent.

4.5 <u>Délibération : Convention de prestation de service avec la CCVM pour</u> l'entretien des points d'apport v<u>olontaire</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ACCEPTER les conditions de cette convention de prestation de service avec la CCVM qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

4.6 <u>Délibération : Création de poste d'agent permanent - Adjoint du patrimoine référent animation et secteur jeunesse</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} avril 2019, un poste permanent d'adjoint du patrimoine référent animation et secteur jeunesse relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de 25 heures (soit 25/35^{èmes});

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Accueil du public :
- Animation et actions culturelles en direction notamment du public Jeunesse;
- Création et animation du pôle jeux vidéo.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur ;
- DE PROCÉDER à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2019 de la collectivité territoriale.



4.7 <u>Délibération : Création de poste d'agent permanent - Agent</u> d'entretien pour la salle de sports et de gymnastique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} avril 2019, un poste permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures (soit 20/35èmes);

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur;
- **DE PROCÉDER** à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2019 de la collectivité territoriale.

4.8 <u>Délibération : Convention fourrière SPA COLMAR et environs</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ACCEPTER les termes de la convention fourrière avec la SPA de Colmar et environs (annexe 10);
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

4.9 <u>Délibération : Contrat de maintenance des installations</u> téléphoniques de la mairie – Société ECS RESADIA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- DE CONTRACTUALISER la maintenance des installations téléphoniques de la mairie avec la société ECS – RESADIA établie 40 rue Jean Monnet à 68200 MULHOUSE aux conditions décrites ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat.



4.10 <u>Délibération : Motion de soutien pour le déstockage intégral des</u> déchets ultimes de STOCAMINE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

5 Finances

Les points 5.1 à 5.16 ont été vus par la commission finances et travaux du 12 février 2019 qui a donné un avis favorable à l'unanimité à leur approbation.

<u>Les textes prévoyant que le Maire se retire lors du vote des comptes administratifs, il proposé</u> à l'assemblée d'élire Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉLIRE** Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour les votes portant sur les comptes administratifs.

5.1 <u>Délibération : Compte administratif 2018 – Service de l'Eau</u>

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'annexe 1 – Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau.

5.2 <u>Délibération : Compte de gestion 2018 – Service de l'Eau</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du service de l'Eau.



5.3 Délibération : Affectation du résultat 2018 - Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	40 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent	42 449,45
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018	82 449,45
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)	208,33
Affectation obligatoire (compte 1068)	
- à l'apurement du déficit d'investissement	0,00
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	72 241,12
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00

5.4 Délibération : Budget primitif 2019 – Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER le budget primitif 2019 du service des Eaux dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'annexe 2 – Budget Primitif 2019 du Service des Eaux.

5.5 <u>Délibération : Compte administratif 2018 – Service d'Assainissement</u>

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

D'APPROUVER le compte administratif 2018 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'annexe 3 - Compte Administratif 2018 du Service d'Assainissement.



5.6 <u>Délibération : Compte de gestion 2018 – Service d'Assainissement</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du service d'Assainissement.

5.7 <u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – Service Assainissement</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent	36 226,51
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018	41 226,51
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation obligatoire (compte 1068)	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	36 226,51
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	5 000,00

5.8 <u>Délibération</u>: Budget primitif 2019 – Service d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de **l'annexe 4 – Budget Primitif 2019** du Service d'Assainissement.

5.9 <u>Délibération : Compte administratif 2018 – SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)</u>

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2019



après délibération et à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en page 5 de **l'annexe 5 – Compte administratif 2018 du SPANC**.

5.10 <u>Délibération</u>: Compte de gestion 2018 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du SPANC.

5.11 <u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – SPANC</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 276,99
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent	0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018	2 276,99
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation obligatoire (compte 1068)	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	2 276,99

5.12 <u>Délibération : Budget primitif 2019 – SPANC</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en page 4 de **l'annexe 6 – Budget primitif 2019 du SPANC**.

5.13 <u>Délibération : Compte administratif 2018 – Énergie Photovoltaïque</u>

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 du budget annexe Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'annexe 7 – Compte Administratif 2018 – Energie Photovoltaïque.

5.14 <u>Délibération</u>: Compte de gestion 2018 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget annexe Energie Photovoltaïque.

5.15 <u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – Énergie Photovoltaïque</u> LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent	3 667,02
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018	4 167,02
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation obligatoire (compte 1068)	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 667,02
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	500,00



5.16 Délibération : Budget primitif 2019 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

 D'APPROUVER le budget primitif 2019 de l'Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'annexe 8 – Budget primitif 2019 Energie Photovoltaïque.

5.17 Délibération : Extinction de créance - Service de l'Assainissement

Débiteur	Objet de la dette	HT	TVA	TTC
	Motivation de l'extinction			
BAZIN	Redevances d'assainissement - 2ème et	168,81 €	16,89 €	185,70 €
Séverine	3 ^{ème} périodes 2017 – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} périodes			
	2018			
	Surendettement et décision d'extinction de			
	dette			
TOTAUX		168,81 €	16,89 €	185,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ÉTEINDRE les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

5.18 Délibération : Extinction de créance - Service de l'Eau

Débiteur	Objet de la dette Motivation de l'extinction	HT	TVA	TTC
BAZIN Séverine	Factures d'eau – 2ème et 3ème périodes 2017 – 1ère et 2ème périodes 2018 Surendettement et décision d'extinction de dette	207,08 €	11,38 €	218,46 €
TOTAUX		207,08 €	11,38 €	218,46 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉTEINDRE** les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

6 Domaines

6.1 <u>RETRAIT de la délibération du 27 novembre 2018 : Vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et M^{me} HANS</u>

À la demande du contrôle des légalités de la Préfecture du Haut-Rhin en date du 17 janvier 2019, il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération du 27 novembre 2018, afin de décider de la vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et Mme HANS en ayant pour information supplémentaire : l'avis des domaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

DE RETIRER la délibération du conseil municipal : Vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et Mme HANS du 27 novembre 2018.

6.2 Délibération : Vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et Mme HANS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** le prix de vente des parcelles à 100 € l'are ;
- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle n°b/89 section 7, d'une contenance de 5a80ca, à M. Frédéric HERTZOG, résidant 7 hameau de Haslach ;
- D'APPROUVER la vente des parcelles n°c/89 et n°a/100 section 7, d'une contenance respective de 10a78ca et de 11a98ca à Mme Barbara HANS, résidant 7 hameau de Haslach:
- **D'ACQUÉRIR** à 100 € l'are la parcelle n°a/90 section 7, d'une contenance de 11ca, appartenant à M. Frédéric HERTZOG;
- DE PRÉCISER que les frais de géomètre, frais de notaires et tous les autres frais seront à la charge des acquéreurs ;
- DE MANDATER l'étude notariale de Maitres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG, située 21, rue de la République à MUNSTER pour la rédaction de l'acte ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- **DE VERSER** dans le domaine public la parcelle n°a/90 section 7 d'une contenance de 11ca.

6.3 Délibération : Echange de bien immobilier entre la paroisse de MUNSTER et l'association « Bienvenue Foyer du Parc »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ÉMETTRE un avis favorable sur les échanges de parcelles énoncés ci-dessus entre la paroisse protestante de MUNSTER et l'association « Bienvenue – Foyer du Parc ».
- 6.4 Délibération : Distraction du régime forestier et vente de terrain à Haslach au profit de la société « CH HASLACH »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- **DE VENDRE** à la société CH HASLACH domiciliée 16 chemin de Saegmatt à 68140 STOSSWIHR, ou à toute entité juridique qui s'y substituerait, les terrains d'une superficie totale de 47 a 06 ca sis sur le ban de MUNSTER et cadastrés comme suit :
 - Section 7 parcelle a/48 Frauenackerkopf : 34 a 02 ca bois ;
 - Section 7 parcelle b/47 Frauenackerkopf : 84 ca bois ;
 - Section 7 parcelle 184 Haslach : 12 a 20 ca bois.
- **DE FIXER** le prix de vente de ces terrains, conformément à l'avis du Domaine du 7 décembre 2018 et à l'estimation de l'ONF du 17 janvier 2019 à 12 700 € ;
- **DE PROCÉDER** au déboisement des terrains cédés et à la valorisation des bois préalablement à la vente ;
- DE CHARGER l'ONF d'instruire le dossier de distraction du régime forestier des parcelles concernées, en contrepartie de soumissions au régime forestier réalisées (CM du 26 août 2014) et en cours (CM du 17 décembre 2018);
- **DE CONSTITUER** une servitude réelle et perpétuelle de passage en tréfonds pour l'entretien et toutes réparations de la conduite d'eau potable actuellement en service et présente dans le sous-sol des parcelles cédées, mentionnée en trait bleu sur le plan, avec pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant le tout, aux charges et conditions que Monsieur le Maire jugera convenables, à charge des parcelles section 7 n°a/48 et n°184 (fonds servant), au profit de la parcelle section 1 n°145 (fonds dominant). Cette servitude pourra être levée lors de la mise en service de la nouvelle alimentation en eau du secteur de Haslach :
- **DE PRÉCISER** que l'ensemble des frais résultant de la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE MANDATER** l'étude notariale de Maîtres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG située 21 rue de la République à MUNSTER 68140 pour la rédaction de l'acte ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction, et notamment la demande d'autorisation de défrichement

6.5 Délibération : Acquisition d'une parcelle chemin du kleebach

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle n° 196, section 11, d'une contenance de 118 m²;
- **DE FIXER** le prix d'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette acquisition ;

- **DE MANDATER** l'étude notariale de Maîtres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG, située 21 rue de la République à MUNSTER 68140, pour la rédaction de l'acte ;
- DE VERSER dans le domaine public ladite parcelle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

6.6 RETRAIT de la délibération du 27 novembre 2018 - Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteurs Fesseneck – Ville – Hammer

M. Alain Thirion a souhaité lors d'un entretien téléphonique le 13 février 2019 qui sera confirmé par un écrit, de modifier la cession des parcelles, en conservant la parcelle n°A/36 section 15, qui était cédée pour mémoire à l'euro symbolique, afin que la Ville puisse réaliser la rénovation du mur de digue. Pour cela, il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération 7.5 Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann & Fils – secteurs Fesseneck – Ville-Hammer, du 27 novembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

 DE RETIRER la délibération du conseil municipal : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann & Fils – secteurs Fesseneck – Ville-Hammer, du 27 novembre 2018.

6.7 <u>Délibération : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteur Fesseneck</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles suivantes pour une surface totale de 6 150 m² aux Manufactures Hartmann et Fils :
 - o parcelle n°173 section 16 d'une contenance de 529 m².
 - o Parcelle n°181 section 16 d'une contenance de 2 975 m²,
 - o Parcelle n°182 section 16 d'une contenance de 2 646 m².
- **D'APPROUVER** le prix d'achat de 180 000 € pour les parcelles n°173, n°181 et n°182 section 16, réparti selon les valeurs vénales suivantes :
 - 95 000 € pour les bâtiments en l'état avec une surface estimée à 850 m²,
 - 85 000 € pour les terrains restants estimés nus et libres, sans prise en compte du bâti de la parcelle n°182 considéré comme ruine.



- D'ACCEPTER la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle de réseaux secs et humides existants pour l'entretien et la réparation des conduites existantes, telles que figurant en vert et en bleu sans garantie de l'implantation exacte, sur le plan, avec, pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant, le tout aux charges et conditions que Monsieur le Maire ou son représentant jugera convenables, à charge des parcelles n°173, n°181 et n°182 section 16 (fonds servant), au profit de la parcelle n°265 section 16, propriété des Manufactures Hartmann et Fils (fonds dominants);
- DE PRENDRE en charge les frais de notaires et tous autres frais annexes;
- DE MANDATER l'étude notariale de Maîtres BINGLER PRUDHON-REBISCHUNG,
 21, rue de la République à MUNSTER (68140) pour la rédaction de l'acte et les constitutions de servitudes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire et à la constitution des servitudes.

6.8 <u>Délibération : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteur Hammer</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :
 - o parcelle n°A/26 section 14 d'une contenance de 1 819 m²,
 - o parcelle n°C/26 section 14 d'une contenance de 725 m².
- DE CONSTITUER les servitudes de passage, réelles et perpétuelles pour l'accès, à pieds et avec engins, pour la surveillance et la réalisation de tous types de travaux sur le mur-digue et l'itinéraire cyclable, selon le plan, avec, pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant, le tout aux charges et conditions que Monsieur le Maire ou son représentant jugera convenables, à charge des parcelles n°374 et n°B/26 section 14 (fonds servant), au profit de la parcelle n°A/26 section 14 (fonds dominants);
- DE PRENDRE en charge les frais de géomètre, de notaires et tous autres frais annexes (clôture...);
- DE MANDATER l'étude notariale de Maîtres BINGLER PRUDHON-REBISCHUNG,
 21, rue de la République à MUNSTER (68140) pour la rédaction de l'acte et les constitutions de servitudes;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire et à la constitution des servitudes.



7 <u>Travaux</u>

7.1 <u>Délibération : Abords du Prélat – Lancement d'un marché de maitrise d'œuvre</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offres pour les études de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché et ses annexes ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits de 54 000 € T.T.C. au budget primitif 2019.

8 Remerciements

- L'Amicale des Sapeur Pompiers de Munster, adresse ses plus vifs remerciements au service des espaces verts et à la municipalité pour les magnifiques pots de Poinsettias remis à l'occasion de Sainte Barbe ;
- Le Munster Bike Club, pour le soutien de la Ville tout au long de l'année ;
- La Grégoria, pour le soutien régulier de la Ville.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 21h18

DE MUNGS PE

Pierre DISCHINGER Maire